



CONTRATS INTERNATIONAUX: Termes de crédit et recouvrement

Bernard Colas, LL.D.

Colas Moreira Kazandjian Zikovsky, sncrl

Droit des affaires et du commerce international

Institut canadien de crédit

Ottawa, 15 juin 2011

Plan



1. Cadre juridique
 - ❑ Diversité du droit
 - ❑ Efforts d'harmonisation
2. Contrats internationaux
 - ❑ Termes de paiement
 - ❑ Recouvrement
3. Conclusions

Diversité des droits nationaux



Efforts d'harmonisation

Vente internationale de marchandises
Arbitrage international
Jugements étrangers

Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980)

Légende: ■ Ratifié ■ Non ratifié



Convention sur les contrats de vente internationale de marchandises (Vienne, 1980)

Formation du contrat

Obligation des parties (ex. payer)

Recours

Exiger le paiement

Demander des dommages-intérêts

Déclarer le contrat résolu

Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958)

Légende: ■ Ratifié ■ Non ratifié



Convention pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères (New York, 1958)

- Arbitrage international
- Reconnaissance des clauses arbitrales

Exemple de clause:

Les différends relatifs au contrat sont réglés par un arbitre selon le règlement d'arbitrage de la CCI.

- Exécution des sentences arbitrales

Convention sur les accords d'élection de for (La Haye, 2005)

- Tribunaux
- Reconnaissance de clauses attributives de juridiction

Exemple de clause:

Les différends relatifs au contrat sont soumis à la juridiction des tribunaux du district d'Ottawa.

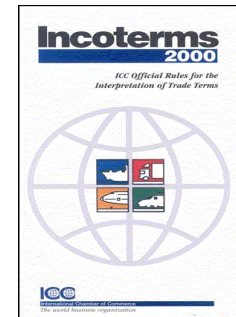
- Convention pas encore en vigueur

Principaux accords privés

- Principes Unidroit relatifs aux contrats du commerce international



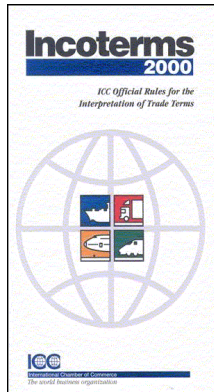
- Incoterms 2010



- Règles et usances uniformes relatives aux crédits documentaires



Intégrés par référence aux contrats



FOB



L/C



A retenir

- Droits nationaux diversifiés
- Efforts publics d'harmonisation
 - Vente internationale de marchandises
 - Clauses et sentences arbitrales
 - Juridiction des tribunaux
- Efforts privés d'harmonisation
 - Intégrés par référence aux contrats

The background of the slide features a blue-toned image of two hands in business suits shaking over a glowing globe of the Earth. The globe is centered in the background, and the hands are positioned in the foreground, one on the left and one on the right, with their fingers interlocking in a firm handshake. The overall aesthetic is professional and global.

Contrats internationaux

Principales dispositions
Termes de paiement
Recouvrement

Principales dispositions

- 1. Parties**
2. Droit applicable au contrat
3. Objet du contrat
4. Obligation des parties
 - a. Livraison
 - b. Paiement**
5. Durée et résiliation
- 6. Recours des parties**

1. Parties

■ Personnes morales

- ❑ Solvabilité
- ❑ Autorité d'engager la société
- ❑ Lieu de constitution
- ❑ Adresse d'établissement

■ Personnes physiques

- ❑ Solvabilité
- ❑ Adresse de résidence

4.b Clauses de paiement

- Termes de paiement
 - Net 30 jours
 - Paiement documentaire
 - Lettre de crédit (L/C)
- Garantie
 - Garantie bancaire
 - Assurance crédit
- Réserve de propriété

6. Recours des parties

- Exiger l'exécution des obligations
- Demander des dommages-intérêts
- Déclarer le contrat résolu
 - inexécution des obligations constitue une contravention essentielle
 - résolution demandée dans un délai raisonnable

Source: Convention de Vienne

Arbitrage



**Institutionnel
(CCI, AAA...)**

**Ad hoc
(Code de procédure
civile)**

**Exécution des
sentences arbitrales**

Tribunaux



Désigner les tribunaux compétents

Ne pas désigner de tribunal compétent

Exécution des jugements

Compétence:

- Domicile du défendeur
- Lieu du préjudice
- Litispendance...

Conclusions

- Identifier les parties
- Prévoir des clauses de paiement précises
- Coordonner avec instruments financiers et autres clauses (e.g. livraison)
- Éviter disputes surtout si assurance crédit (e.g. défaut de conformité)
- Prévoir recours efficaces



Pour de plus amples informations:

Bernard Colas, LL.D.

Colas Moreira Kazandjian Zikovsky

Droit des affaires et du commerce international

2020 rue University, Bureau 1920

Montréal, Qc, H3A 2A5

Tél. (514) 288-2726, fax. (514) 813-3211

bcolas@cmkz.ca

www.cmkz.ca